



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n°2
Réunion du 23/10/2023

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. TCHENQUELA - GUERFI (CD) – MEUNIER – KNOEPFLI - MALLEM

Excusés : Mme COMANDE
MM. KIANPOUR – BONNEFOUS – COUTARD - ADREF

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent. Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

Par ailleurs il est rappelé que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- L'ensemble des membres de la CDPME présente ses condoléances à William BONNEFOUS pour le décès qui frappe sa famille.
- M. Boubakar HAMDANI fait un retour sur les matchs des derniers weekends auxquels il a pu assister.
Il informe de sa visite avec M. Farid GUERFI à un club au cours d'une rencontre. Il explique les difficultés rencontrées par le club à la fin des rencontres du fait de la configuration du stade.
Un travail va être entrepris avec le président pour voir comment il est possible d'améliorer les sorties.
- M. Boubakar HAMDANI fait un deuxième retour sur le match de Coupe de France avec un club du 92. La CDPME félicite le club pour l'organisation de la rencontre ainsi que pour son parcours.
- M. Farid GUERFI revient sur un match de Coupe de France impliquant un club du 92.
Le match s'est très bien déroulé et a bien été préparé. La CDPME félicite le club pour son parcours.
- M. Pierre KNOEPFLI évoque le déroulement d'un match U14 D5 auquel il a assisté. Des difficultés aux alentours du terrain avec des trottinettes ont été relevées.
De plus, il est signalé un nombre important de personnes sur le banc de touche qui n'étaient pas sur la feuille de match.
- M. Pierre KNOEPFLI évoque ensuite le déroulement d'un match U16 D5. Des difficultés avec l'arbitre assistant bénévole sont relevées, ce dernier contestait toutes les décisions. Des problématiques avec l'éducateur sont aussi évoquées.
- Retour sur un match U14 D1 :
La rencontre s'est bien déroulée dans l'ensemble. La présence d'un éducateur du club jugé « gênant » a été observée dans les tribunes pendant toute la rencontre.
- Rencontre avec un président de club à la suite de sa demande afin d'évoquer les difficultés avec l'environnement extérieur. Après échanges avec le club, plusieurs actions sont à mettre en place. Une visite de la CDPME lors de leur prochain match à domicile est prévue, une déclaration de match sensible est effectuée. La CDPME va interpellier son référent police pour lui soumettre le problème et va proposer au Comité Directeur, en accord avec le club, de solliciter la ville pour organiser une rencontre afin de solutionner le problème.
- Préparation des prochains matchs : la CDPME repère deux matchs sur lesquels il faudra faire preuve de vigilance.
- La CDPME va proposer des formations RPS pour les dirigeants au sein des clubs, suite à leurs sollicitations. La CDPME va prendre contact avec la commission des délégués dans le cadre de cette intervention auprès des clubs, afin de faire un rappel sur le rôle du délégué du club.
M. Didier TCHENQUELA se mettra en relation avec la CDIF pour proposer un module de sensibilisation adapté sur le rôle du RPS et du délégué.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE SENIORS :

- Dossier transmis de la commission de Discipline sur la problématique d'un match séniors avec les spectateurs : La CDPME a reçu le président du club.
- Dossier transmis par la commission de Discipline sur la problématique d'un match séniors : la CDPME à bien pris en compte le procès-verbal et préparera le match retour en conséquence.

Prochaine réunion de la CDPME 13/11/2023 à 18h30 au District 92

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

